

## Arrêtés ministériels

A.M., 1997

**Arrêté de la ministre déléguée aux Mines, aux Terres et aux Forêts en date du 18 février 1997**

**CONCERNANT la modification à la désignation des bureaux régionaux**

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté ministériel du 7 octobre 1988 publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 19 octobre 1988, tel que modifié par les arrêtés ministériels 90-277 publié le 31 octobre 1990 et 93-174 publié le 21 juillet 1993 ainsi que par les arrêtés ministériels du 2 novembre 1993 publié le 24 novembre 1993 et du 19 novembre 1993 publié le 8 décembre 1993, le ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones a désigné les bureaux régionaux, notamment le bureau régional de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QU'à compter du 3 mars 1997, le bureau régional de Rouyn-Noranda sera situé à une nouvelle adresse;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 304 de la Loi sur les mines (L.R.Q., c. M-13.1), le ministre peut, par arrêté, désigner les bureaux régionaux;

ATTENDU QU'en vertu du même article, l'arrêté entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date ultérieure qui y est indiquée;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 382 de cette loi, le ministre des Ressources naturelles est chargé de l'application de la Loi sur les mines;

ATTENDU QU'en vertu du décret 123-96 du 29 janvier 1996, la ministre déléguée aux Mines, aux Terres et aux Forêts exerce notamment, sous la direction du ministre d'État des Ressources naturelles, les pouvoirs de gestion des droits de propriété et d'usage des ressources minérales et forestières et des terres du domaine public prévus à la Loi sur le ministère des Ressources naturelles (L.R.Q., c. M-25.2);

EN CONSÉQUENCE, la ministre déléguée aux Mines, aux Terres et aux Forêts ordonne:

QU'à compter du 3 mars 1997, le bureau régional de Rouyn-Noranda soit le suivant:

Rouyn-Noranda  
82, boulevard Québec  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J9X 6R1

QUE le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Charlesbourg, le 18 février 1997

*La ministre déléguée aux Mines,  
aux Terres et aux Forêts,*  
DENISE CARRIER-PERREAU

27236